



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**M. Jean-Yves Le Drian,
Ministre de la défense**

Discours pour la signature de l'accord-cadre Défense / Sport

A Paris, mardi 04 mars 2014

[validé]

– Seul le prononcé fait foi –

Mesdames et monsieur les ministres,
Monsieur le chef d'état-major de l'armée de terre,
Monsieur le gouverneur militaire de Paris
Mesdames et Messieurs les officiers généraux, officiers et soldats,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir aux Invalides. En cette période olympique, nous nous retrouvons pour signer l'accord-cadre pour le développement de la pratique du sport pour tous et de haut niveau, ainsi que son protocole au profit des militaires blessés. Je veux d'abord excuser le ministre de l'Intérieur, cosignataire de ces textes, qui ne pouvait malheureusement pas être parmi nous aujourd'hui.

Les liens entre la défense et le sport sont fort anciens. Il existe une communauté de valeurs entre le monde du sport et le monde militaire. Discipline, rigueur, goût de l'effort, mais aussi loyauté, entraide, esprit d'équipe, dépassement de soi... Ce sont ces valeurs que nous retrouvons, au quotidien, dans l'engagement de nos soldats, et que nous voyons magnifiées ces jours-ci. Élément fondamental de la vie militaire, la pratique sportive fait partie de la préparation opérationnelle. Elle permet de développer l'endurance physique de celles et ceux qui seront envoyés sur les théâtres d'opération.

La force de ces liens, entre défense et sport, se retrouvent dans la politique volontariste que nous menons au profit de nos athlètes.

Premier partenaire du sport de haut niveau français, le ministère dont j'ai la charge a mis en place un dispositif complet qui permet le recrutement, l'entraînement, l'accompagnement, et jusqu'à la reconversion de jeunes athlètes. Civils et militaires, femmes et hommes, sportifs valides comme handisport, ils sont ainsi plus d'une centaine d'athlètes de haut niveau sous contrat au sein du ministère de la Défense.

Evidemment, je voudrais vous dire la fierté de la communauté de défense, fierté que je sais partagée par vous tous, devant les résultats de la délégation française et spécialement de notre « armée de champions » à Sotchi. Après avoir brillé aux Jeux mondiaux militaires et remportés près de 320 médailles en 2013, nos sportifs ont renouvelé leurs prouesses. Alors que les sportifs de la défense représentaient 1/5 de la délégation, ils ont contribué pour 40% des médailles !

Vous me permettez de souligner les performances historiques du sergent Martin FOURCADE, qui a dominé le biathlon avec deux médailles d'or et une médaille d'argent. Je souhaite également féliciter le caporal-chef Steve MISSILLIER pour sa médaille d'argent en ski alpin slalom géant. J'ai bien sûr une pensée particulière pour nos trois médaillés qui nous font la joie d'être parmi nous aujourd'hui : le 1ère classe Pierre VAULTIER pour sa médaille d'or en snowboard cross, le caporal-chef Robin DUVILLARD et le 1ère classe Yvan PERILLAT-BOITEUX pour leur résultat exceptionnel en relais ski de

fond, avec une médaille de bronze. Je veux leur adresser, en notre nom à tous, nos plus chaleureuses félicitations. J'ai une pensée émue pour le sergent Tessa WORLEY et Nicolas BEREJNY qui n'ont pu participer à cette édition à cause de leurs blessures.

Je vous disais que nos liens sont anciens, y compris d'un point de vue institutionnel. Depuis 1982, les ministères de la défense et des sports ont développé des relations fortes. Avec la ministre des sports, nous avons ainsi souhaité donner une impulsion nouvelle au sport de la défense, en modernisant et renforçant le dispositif existant.

C'est le sens de la rénovation de l'accord-cadre sur le sport pour tous et le sport de haut niveau, qui nous réunit aujourd'hui avec le ministère de l'Intérieur, le ministère des sports et le ministère délégué chargé des personnes handicapés.

Première innovation de l'accord-cadre, il donne un statut officiel à l'équipe des sportifs de la défense. Peu après ma prise de fonctions, j'ai souhaité rassembler nos sportifs de haut niveau au sein d'une équipe unique, gérée par le Centre national des sports de la Défense (CNSD) : l'« armée de champion » ! Plusieurs sont avec nous aujourd'hui : je tiens à vous renouveler l'entier soutien de la communauté de défense, qui vous regarde avec fierté porter les couleurs de la France.

Plus large et offrant davantage de souplesse, l'accord-cadre ne limite plus le recrutement des sportifs par discipline. Au-delà du soutien quotidien à nos sportifs de haut niveau, l'accord-cadre permet la mutualisation des moyens et des infrastructures sportives, stades, piscines et terrains divers, entre nos quatre ministères. Il renforce en cela le lien armée-nation, en permettant également l'organisation de manifestations sportives nationales.

Il y a maintenant plus de six mois, nous avons tous les trois signé une lettre d'intention, pour ouvrir cet accord-cadre aux militaires blessés. C'est l'objet du protocole, qui vient compléter notre document, et que nous signerons également dans un instant.

Qu'elles soient physiques ou psychiques, les blessures sont des risques inhérents au métier de militaire, que ce soit en opérations ou bien dans le cadre d'entraînements. Le suivi et l'accompagnement des blessés, tout au long de leur parcours de réadaptation et de réinsertion sociale et professionnelle, c'est un devoir pour nous tous, et singulièrement pour le ministère de la Défense, qui porte ainsi, de manière très concrète, la reconnaissance de la Nation à l'égard de celles et ceux qui lui ont tant donné.

C'est toute l'importance de ce protocole. Militaires des trois armées, de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du bataillon des marins-pompiers de Marseille mais également gendarmes, et membres du

commandement des formations militaires de la sécurité civile, bénéficieront des avancées inscrites dans ce texte.

Par la signature du protocole, nous avons tout d'abord souhaité pérenniser les Rencontres militaires blessures et sport (RMBS). Créées en 2012 à l'initiative de la Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre, la CABAT, les RMBS sont organisées une fois par an sous la forme de stages multisports au profit d'une cinquantaine de blessés. Dans le cadre de la reconstruction physique et psychique du blessé, le sport tient une place essentielle. Encourageant les échanges, il permet de combattre le stress et l'isolement en favorisant la solidarité et le dépassement de soi. Outil de reconquête du corps, le sport permet de repousser les barrières du handicap, de rendre réalisable ce qu'on pouvait croire auparavant impossible.

Ces rencontres illustrent donc parfaitement le rôle que le sport peut jouer dans la reconstruction personnelle et la réinsertion sociale de nos militaires blessés. Je souhaite remercier ici l'ensemble des acteurs qui rendent ces rencontres possibles. Nous y sommes très attachés avec le ministre délégué.

Le protocole s'attache enfin à développer une politique mutualisée d'accompagnement dans la reconversion de nos blessés. Depuis plusieurs années, la défense a développé un vaste dispositif en la matière, qui mobilise un grand nombre d'acteurs : chaîne de commandement, services de santé, l'Institution nationale des

Invalides, l'action sociale, le gouverneur militaire de Paris – qui nous accueille aujourd'hui et qui propose en ce moment une remarquable exposition sur les militaires blessés, dans les douves des Invalides. Mais je pense aussi aux fédérations, au monde sportif, au club des mécènes de la Défense, ou aux associations... Parmi tous ces acteurs, les cellules d'aide aux blessés jouent un rôle essentiel pour la bonne coordination de tous.

Nos quatre ministères ont souhaité aller plus loin encore, en mettant en place des actions tant dans le cadre du retour à l'emploi que de l'accès aux formations. Par le présent protocole, nous développons de même une coopération dans le domaine de la recherche ergonomique et fonctionnelle.

Je souhaite ainsi remercier la ministre des sports et la ministre déléguée chargée des personnes handicapées pour leur entière mobilisation, celle de leurs services, au profit des militaires blessés.

Ce protocole signé par quatre ministres est un signe fort, qui porte la reconnaissance de la Nation pour ceux qui ont fait le choix de la servir par les armes, et en portent parfois les stigmates.

Je vous remercie et cède maintenant la parole à Madame la ministre déléguée chargée des personnes handicapées.